

I. REGLEMENT COMMUN A TOUTES LES EPREUVES DE L'EXTRÊME SUR LOUE :

L'Extrême sur Loue est une organisation de l'association « Vélo Club Ornans », club affilié à la Fédération Française de Cyclisme. Cette manifestation se déroulera le 4 et 5 octobre 2025. Elle est placée sous l'égide de l'Union Cycliste Internationale, de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté pour les diverses inscriptions au calendrier, à la réglementation et aux supports et labels des épreuves compétitions et randonnées. Les épreuves se dérouleront en région Franche-Comté, dans le département du Doubs autour et sur le site VTT - FFC d'Ornans, sur l'ensemble de la vallée de la Loue. L'Extrême sur Loue est ouverte à toute personne en bonne santé pratiquant régulièrement le VTT.

Présentation des épreuves :

Samedi 4 octobre 2025

Epreuve de DRAISIENNE

Enfants de 2 à 4 ans, retrait des dossards à partir de 12h00, départ à 15h30.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

La MINI XTREM

Enfants de 4 à 10 ans, retrait des dossards à partir de 12h00 ; départ à 13h00.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE

XTREM NORDIC

Marche nordique nocturne dont le départ s'effectue entre 18h et 18h15. La lampe frontale et un équipement adéquat sont obligatoires. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte majeur. L'inscription comprend le repas d'arrivée.

XTREM TRAIL

L'Xtrem Trail est une nouvelle épreuve. Le départ sera donné à 18h30. Un service de chronométrage et de secours

seront mis en place. La lampe frontale est obligatoire. Un règlement spécifique est présenté en annexe de ce présent document. Chaque participant doit d'engager à le respecter

Dimanche 5 octobre 2025

A l'inscription, vous opterez pour l'une des épreuves suivantes au choix :

Compétitions :

1) Courses VTT Marathon UCI Hors Classe.

Ouvertes aux licenciés UCI et FFC uniquement. Aucune restriction de catégorie n'est exigée pour l'épreuve UCI Hors Classe.

Les temps et les classements sont établis grâce à un chronométrage électronique. Ils seront affichés et diffusés sur place après l'épreuve, ainsi que sur le site Internet de l'Extrême sur Loue. **Les épreuves sont inscrites aux calendriers de l'UCI et de la FFC et donc soumises aux règlements internationaux et fédéraux en vigueur.** L'ensemble des règlements est disponible sur les sites Internet de l'UCI et de la FFC.

Dames – 66 km

Départ à 08h45

Hommes – 90 km

Départ à 09h00

2) Course VTT licencié(e)s et non licencié(e)s 66 km

Ouverte aux licenciés FFC, aux licenciés d'autres fédérations cyclistes et à tous les participants avec certificat médical mentionnant « cyclisme en compétition ». Age requis : 18 ans.

Les temps et les classements sont établis grâce à un chronométrage électronique. Ils seront affichés et diffusés sur place après l'épreuve, ainsi que sur le site Internet de l'Extrême sur Loue.

Le parcours est identique à celui du MARATHON DAME UCI.

Les VTTAE ne sont pas autorisés sur les compétitions.

Un seul départ pour cette course ouverte à tous et toutes – 66 km

Départ à 8h35

Randonnées VTT – LABEL RANDOS D'OR FFC :

Randonnées VTT (ni temps, ni classement) ouvertes à tous et à toutes, licenciés ou non. Vous avez le choix entre l'un des 8 parcours proposés 16km, 23-30km, 37-45km, 55-65km ou 70km (sous réserve de modification de dernière minute). Les pratiquants VAE sont acceptés sur toutes nos randonnées sous réserve d'avoir un VAE homologué (coupure à 25km/h) et de respecter tous les participants.

 **Parcours DECOUVERTE 16 km**
Accessible en Handbike
Départ à 9h50

 **Parcours XTRA 23 / 30 km**
Accessible en Handbike
Départ à 9h40

 **Parcours Familial 37 / 45 km**
Départ à 9h30

 **Parcours Xclusif 55-65 km**
Départ à 9h20

 **Parcours Xtrem 70 km**
Départ à 09h05.

Autres épreuves :

 **2 randonnées Gravel de 52 et 87 km**
Départ à 9h10.
Les parcours Gravel ne sont pas balisés mais les traces GPX seront transmises.

 **2 randonnées Cyclotouristes de 70 et 100 km.**
Départ à 9h15.

Une prestation complète :

Pour les randonnées et les compétitions, le prix comprend : l'inscription à la compétition, les droits d'inscription UCI et FFC, le système de chronométrage individuel électronique pour les épreuves compétitions, la collation de départ en guise de petit-déjeuner proposée lors de votre accueil sur le site, le cadeau souvenir pour tous, la plaque de guidon offerte pour garder une marque durable de votre épreuve,

les ravitaillements régionaux, un point de lavage des vélos, les sanitaires et douches, un parc vélo gardé dans l'aire d'arrivée, le rapatriement, une consigne, un repas chaud franc-comtois à l'arrivée, de nombreuses animations sur le parcours et à l'arrivée pour prolonger votre journée ou détendre toute la famille, un photographe professionnel présent tout le week-end, une équipe de secours et une sécurité renforcée sur tout le site, une ambiance unique et conviviale.

Sécurité et Hygiène

L'Extrême sur Loue mettra en place les règles sanitaires gouvernementales en vigueur au jour de la course.

II. REGLEMENT APPLICABLE A L'ENSEMBLE DES EPREUVES :

Parcours :

Le fléchage et la signalétique du parcours sont mis en place par l'organisation. Ce système de balisage complet doit être respecté dans l'intégralité du parcours afin d'éviter tout accident survenu en dehors des portions sécurisées. L'organisation décline toute responsabilité pour un accident survenu hors des sentiers balisés pour l'Extrême sur Loue.

Passage dans des zones classées Natura 2000.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés

- Garder un maximum de discrétion
- Le participant s'engage à rester sur le « strict passage du sentier »
- Ne pas jeter de déchets dans la nature. « Respectons l'environnement »

Circulation sur les parcours :

Seuls les cyclistes inscrits par l'Extrême sur Loue pourront circuler sur les parcours empruntés par les épreuves. Les animaux ne sont pas admis sur les parcours de l'Extrême sur Loue

Secours :

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. Chaque participant est dans l'obligation

de porter assistance à un autre concurrent si besoin.

Médecins / Secours :

Une équipe médicale composée notamment de médecins urgentistes mettra en place des ambulances et des secouristes en postes fixes et/ou mobiles.

Assurance :

Chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance en responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, en accord avec les dispositions légales en vigueur. Il appartient aux participants de se garantir pour les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer, soit en souscrivant à l'assurance proposée par l'organisation, soit auprès de l'assureur de votre choix.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de refus de cette assurance mais également en cas d'accident, de chute, de perte, de vol, de détérioration de matériel ou d'équipement individuel. Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Tout participant empruntera les itinéraires proposés sous son entière responsabilité et appréciation.

Protection des vététistes :

L'ouverture et le suivi de l'épreuve seront assurés par des motards aidés de quads. Attention, l'itinéraire n'est cependant pas totalement fermé à la circulation (*traversée de route notamment*). Malgré toutes ces mesures de sécurité, il est recommandé de rester très prudent et vigilant sur la totalité du parcours et de respecter les règles élémentaires du code de la route sur les portions routières.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

Assistance mécanique :

Vous devez être munis de votre

nécessaire de réparation.

Identification :

La plaque d'identification remise devra obligatoirement être fixée sur le guidon. Pour les courses, le dossard devra être fixé dans le dos.

Port du casque :

Le port du casque à coque rigide est **obligatoire** pour toutes les épreuves cyclistes. Les gants sont conseillés.

Image :

L'acceptation du règlement implique que le participant accepte que l'Extrême sur Loue utilise son image pour la promotion et la diffusion d'images sous toutes leurs formes (*vidéo, photo papier, journaux, Internet, etc...*) Le participant prend note que son désaccord à cette clause doit être demandé par courrier écrit à l'Extrême sur Loue et joint à son inscription.

Le participant accepte également la **politique de confidentialité** de l'événement (selon la réglementation RGPD – 25 Mai 2018) à savoir la collecte de ses informations personnelles fournies via son bulletin d'inscription. Ces informations sont collectées et conservées uniquement pour l'édition en cours.

C.N.I.L / RGPD

Conformément à la loi 78-17 « Informatique et Libertés » (art. 34 et 36), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Vous pouvez réclamer l'anonymisation de votre inscription en faisant votre demande par mail à contact@extreme-sur-loue.com 60 jours après la date de l'événement. Toutes vos données personnelles seront alors supprimées de votre inscription.

Réserve :

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires et tout point du règlement en cas de mauvais temps, de forces majeures ou de toutes autres circonstances.

Annulation :

En cas de maladie ou d'accident, les droits d'inscription seront remboursés

(un montant de **8€** sera retenu), uniquement sur présentation d'un justificatif médical original daté et envoyé **avant la manifestation ou au plus tard 5 jours après l'épreuve** (*cachet de la poste faisant foi*).

En cas d'annulation de votre part (*autre que maladie ou accident*), aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas d'une annulation de l'épreuve de l'Extrême sur Loue pour « cas de force majeure », votre inscription sera valable pour 2026 ou vous pourrez demander un remboursement. Une somme forfaitaire de 8€ sera alors conservée par l'organisation au titre des frais engagés pour chaque préinscription (réservation cadeau, nourriture...).

III. REGLEMENT SPECIFIQUE aux compétitions

Participation aux courses Marathon UCI Hors Classe

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes hommes et dames ayant plus de 19 ans le jour de la course (*participation interdite aux vététistes de moins de 19 ans*), membres d'un club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, d'une Fédération étrangère appartenant à l'U.C.I possesseurs d'une licence en cours de validité.

Tous les participants doivent obligatoirement fournir à l'inscription la copie de leur licence en cours de validité pour les licenciés UCI et FFC.

Participations à la compétition 66km

L'épreuve est ouverte à tous les vététistes de plus de 18 ans, ayant une licence ou non.

Les participant(e)s non licencié(e)s doivent présenter un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la course et comporter les mentions « VTT, Vélo ou Cyclisme » et « compétition »

Les VTTAE ne sont pas autorisés sur les compétitions.

Règlementation :

Chaque participant s'engage à respecter la réglementation générale de l'Union

Cycliste Internationale, de la Fédération Française de Cyclisme et les règlements Cross-country Marathon. Les participants à la compétition s'engagent à respecter les décisions du directeur de course et des commissaires de l'UCI et de la FFC.

Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.

Voitures et Motos suiveuses :

Aucune voiture ou moto suiveuse personnelle ne sera tolérée sur le parcours pendant la durée de l'épreuve à l'exception des véhicules accrédités par l'organisation. Un parcours bis hors course sera indiqué pour suivre l'épreuve à certains endroits pour les spectateurs. Tout participant, surpris par un commissaire avec une voiture d'accompagnement personnelle ou moto personnelle, sera disqualifié.

Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

Délai d'élimination :

Des heures de fermeture de contrôle seront précisées, l'organisation dégage toute responsabilité après fermeture du parcours.

Une heure limite de passage est en effet prévue à certains postes, suivant les conditions météo, le retour direct à l'aire d'arrivée sera obligatoire.

Chronométrage :

L'organisation fournit à chaque compétiteur un système individuel assurant le chronométrage. Celui-ci est à rendre obligatoirement après le passage de la ligne d'arrivée. Une caution sera demandée lors de la remise du dossard. **La caution étant une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité ou un passeport ou un permis de conduire)**

Validation des résultats :

Les résultats seront validés par les commissaires de l'UCI et de la FFC à la condition que le participant se présente aux contrôles obligatoires : départ, point(s) intermédiaire(s) et arrivée. Le temps de départ sera pris en compte grâce à un système individuel de chronométrage porté par chaque

cycliste passant sur des détecteurs au sol. Tout abandon doit être signalé aux commissaires, à l'arrivée, au ravitaillement ou au poste de secours le plus proche.

Classements :

Les classements établis pour les compétitions

- Scratch Marathon UCI Hommes 90km*
- Scratch Marathon UCI Dames 66km*
- Compétition 66 km Hommes*
- Compétition 66 km Dames*

*Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- L'âge pris en compte est celui de l'année 2025.

Podium :

Remise des prix et Prize Money UCI à 15h00 au podium **avec présence obligatoire des lauréats** et remise des prix coureurs sur place.

Tous les lots devront être retirés pour 16h00 le jour même.

Aucun Prize Money UCI ne sera remis ou envoyé plus tard.

IV. REGLEMENT SPECIFIQUE AUX RANDONNEES « RANDOS D'OR FFC » :

Participation :

Epreuves ouvertes à tous. Il est important de choisir son parcours sans surestimer ses possibilités.

Les parcours de randonnée sont ouverts aux mineurs de moins de 16 ans accompagnés par un adulte responsable inscrit sur la même randonnée. Une autorisation parentale devra être jointe au bulletin d'inscription pour les moins de 18 ans.

Aucun certificat médical n'est demandé pour la randonnée.

A noter : 3 parcours (16km, 23km, et 30 km) sont accessibles en Handbike

Départs :

Départs à partir **de 9h05 par tranches horaires pour éviter les départs groupés** Aucun classement n'est réalisé pour les randonnées VTT, Gravel et cyclotouristes.

Consignes :

Rester maître de sa vitesse en toute circonstance. Ralentir lors de la présence de piétons ou de véhicules.

Tout participant à cette manifestation sportive a le devoir moral de respecter les sites traversés (*garder vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans les poubelles*).

Chaque participant devra se conformer au Code de la route, aux arrêtés municipaux des localités traversées et aux recommandations des organisateurs.

Parcours protégé par les signaleurs aux traversées de route : les participants sont tenus de respecter le Code de la route sur les portions routières. Tout participant sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

Pour des raisons de sécurité, les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours sauf en cas d'abandon signalé à l'organisation.

Ne pas s'arrêter au milieu d'un chemin (*en cas de problème mécanique ou même pour prendre une photo*) mais sur les côtés.

Prévoir un nécessaire de réparation.

Ravitaillements copieux et variés sur le parcours avec points d'assistance mécanique et médicale. Il est interdit de remplir son sac aux ravitaillements.

Nous vous suggérons d'apporter avec vous un vêtement de pluie.

Des véhicules d'assistance de l'organisation pourront prendre en

charge les concurrents en difficulté sur le parcours.

V. INFOS COMPLEMENTAIRES INSCRIPTIONS

Tarifs :

L'inscription anticipée facilite la tâche des organisateurs et la logistique générale, c'est pourquoi des tarifs dégressifs sont proposés aux participants qui s'engagent par avance. Les tarifs des différentes épreuves comprennent l'ensemble des prestations. Les tarifs sont mentionnés sur le site internet www.extreme-sur-loue.com

Les inscriptions se font uniquement par internet. Le lien d'inscription est indiqué sur notre site internet, onglet inscriptions.

Aucun remboursement ne sera accordé après le lundi 8 septembre 2025 en cas de changement de catégorie inférieure.

Clôture des inscriptions :

- **le dimanche 28 septembre 2025 à 23h59 sur notre site internet www.extreme-sur-loue.com**

Inscription sur place :

Les inscriptions seront possibles **uniquement sur la randonnée 16 km, et les randonnées cyclotouristes.**

Pour les inscriptions sur place de l'Xtrem Nordic et de l'Xtrem Trail, une majoration de 2€ sera appliquée.

L'inscription aux compétitions 66 km sera encore possible le dimanche matin.

Attention clôture des inscriptions compétitions UCI sur place le samedi 4 octobre à 18h.

RQ : Pas d'inscriptions sur place pour la Mini-Extrême et l'épreuve de Draisiennne.

Retrait des plaques de cadre :

Le retrait s'effectuera aux horaires indiqués dans la confirmation d'inscription remise à chaque participant.

A la remise de vos plaques de guidon, un package contenant un cadeau souvenir, divers objets publicitaires ainsi que des documents informatifs vous sera remis.

Dans la limite de vos disponibilités et pour réduire au maximum une éventuelle attente, **nous vous conseillons de retirer les plaques dès le samedi pour les inscrits de la région.**

La plaque de cadre est nominative et non transmissible.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement sauf dans les cas mentionnés ci-dessus.

Contact

Pour toute demande : contact@extreme-sur-loue.com ou 03 81 62 03 24

Adresse postale de l'organisateur : Association Vélo Club Ornans – 1 avenue du Général de Gaulle – 25290 ORNANS

Engagement Contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.